

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Date d'impression 07/02/2025

Date de création 02/02/2015

Numéro de révision 4.4  
Date de révision 31/12/2024

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : K NATE CHAIN & CABLE  
Code produit : 1323G  
UFI: AUJ3-70KV-T00R-TYEN

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Lubrifiant.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
REGUS Gare de Lyon  
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237  
75570 PARIS Cedex 12  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail: fratech@nch.com  
Site internet: www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Liquides inflammables: Catégorie 3  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3  
Irritation oculaire: Catégorie 2  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient HYDROCARBONS, C9-C11, ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS.

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

#### Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P370+P378 - En cas d'incendie : utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse pour l'extinction.  
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.  
A usage professionnel.  
Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Notes
HYDROCARBONS, C9-C11, ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS	NOT ASSIGNED	919-857-5	01-2119463258-33	25 - < 50	Flam. Liq. 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H336) EUH066	
LUBRICATING OILS	74869-22-0	278-012-2	01-2119495601-36	25 - < 50	-	L

Ce mélange contient des substances ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

#### EU notes

Note L - La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Montrer l'étiquette au médecin.

#### Inhalation

Si un problème de respiration apparaît, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeur ou brouillard, aller à l'air libre.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec les yeux

Peut causer de sévères irritations aux yeux.

#### Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

#### Ingestion

L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou le vomissement peut causer une bronchopneumonie ou un oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.

#### Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

## RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée.

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Sels d'oxydes métaux alcalins.

Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

## RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Voir section 8. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Enlever toute source d'ignition.

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir sections 7, 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne jamais siphonner avec la bouche. Assurer une ventilation adéquate.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker conformément à la réglementation locale. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

**DNEL (niveau dérivé sans effet)**

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL
LUBRICATING OILS	general population	oral	long term exposure - systemic effects	0.74 mg/kg bw/day
	workers	dermal	long term exposure - systemic effects	0.97 mg/kg bw/day
	general population	inhalation	long term exposure - local effects	1.19 mg/m <sup>3</sup>
	workers	inhalation	long term exposure - systemic effects	2.73 mg/m <sup>3</sup>
	workers	inhalation	long term exposure - local effects	5.58 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC (concentration prévisible sans effet)**

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - PNEC	EU - REACH (1907/2006) - PNEC
LUBRICATING OILS	food chain	9.33 mg/kg food

## DNEL

General Population = Population générale

Workers = Travailleurs

Oral = Orale

Inhalation = Inhalation

Dermal = Cutanée

Long term exposure - systemic effects = exposition à long terme - effets systémiques

acute/short term exposure - local effects = exposition aiguë/à court terme - effets locaux

bw/day = poids corporel/jour

## PNEC

Freshwater = Eau douce

marine water = au de mer

freshwater (intermittent releases) = eau douce (libération intermittente)

food chain = chaîne alimentaire

sediment (freshwater) = sédiments (eau douce)

sediment (marine water) = sédiments (eau de mer)

sewage treatment = traitement des eaux usées

soil = sol

food = aliment

sediment dw = sédiments poids sec  
soil dw = sédiments poids sec

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Paramètres de contrôle

Fournir des installations de lavage.

### Mesures d'ordre technique

Une ventilation locale est suggérée pour contrôler l'exposition des activités qui peuvent générer des niveaux élevés de vapeurs, brouillards ou de fumées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipement de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Conforme à EN 14387 (vapeurs organiques). Ne pas respirer les vapeurs ou/et les pulvérisations.

### Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Alcool de polyvinyle. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

### Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

### Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Bleu-vert
Odeur	Hydrocarbures
État physique	Liquide
pH	Non applicable.
Point d'éclair	40 °C
Méthode	Coupelle fermée
Densité	0.92
Viscosité	>22 cSt @ 40°C
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	170 °C
Point/intervalle de fusion	Non applicable.
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible
Teneur en COV	40 %

### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Sels d'oxydes métaux alcalins.

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
HYDROCARBONS, C9-C11, ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS	(Rat): LD50 > 5000 mg/kg	(Rabbit): LD50 > 5000 mg/kg	(Rat) 4 hour(s) LC50 >5000 mg/m <sup>3</sup>
LUBRICATING OILS	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 20 mg/L ( Rat )

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

Ingestion

L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou le vomissement peut causer une bronchopneumonie ou un oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.

Contact avec les yeux

Peut causer de sévères irritations aux yeux.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

**RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Contient une/des substance(s) connue((s)) dangereux(ses) pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Toxique pour les poissons	Crustacés	Toxique pour les algues
LUBRICATING OILS	LC50 > 5000 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité sont spécifiques de / des substances. Il n'y a pas de données disponibles pour ce mélange sur sa dégradation et sur sa persistance dans l'environnement ou sa biodégradation par un autre procédé tel que l'oxydation ou l'hydrolyse.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits. Recycler selon la législation en vigueur. Pour les emballages vides - ne pas souder, braser ou meuler etc.. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

13 02 08\* other engine, gear and lubricating oils.

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

**IMDG/IMO**

Numéro ONU ou numéro d'identification UN3295  
 Désignation officielle de transport de l'ONU Hydrocarbons, Liquid, n.o.s  
 Classe(s) de danger pour le transport 3  
 Groupe d'emballage III  
 N° d'urgence F-E, S-E

**ADR / RID**

Numéro ONU ou numéro d'identification UN3295  
 Classe(s) de danger pour le transport 3  
 Groupe d'emballage III  
 Code de classification F1  
 Quantité limitée 5 L  
 Catégorie (Code tunnel) 3 (D/E)

**IATA/ICAO**

Numéro ONU ou numéro d'identification UN3295  
 Classe(s) de danger pour le transport 3  
 Groupe d'emballage III  
 Code ERG 3L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

Nom chimique	RG
LUBRICATING OILS	RG 36

Classification allemande WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Sur la base des résultats d'essais. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. Méthode de calcul. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Préparé par** AP

**Date de création** 02/02/2015

**Date de révision** 31/12/2024

**Résumé des révisions**

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 3 16 8

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne  
UN: Nations unies  
CAS: Chemical Abstracts Service  
PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique  
vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables  
LC50: Concentration létale médiane  
LD50 : Dose létale médiane  
EC50: Concentration efficace médiane  
LogPow: LogP octanol/eau  
VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)  
WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).  
AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)  
IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses  
IATA: Association internationale du transport aérien  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)  
EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses  
ERG: Guide des mesures d'urgence  
IBC: Grand récipient pour vrac  
IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique  
VOC: Composés organiques volatiles  
w/w: Fraction massique  
DMSO: Sulfoxyde de diméthyle  
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques  
STEL: Limite d'exposition à court terme  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)  
NGV: Moyenne pondérée dans le temps  
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

#### Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

#### Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**